

BATILOGISTIC
Monsieur Gilles FAURE
Rue de l'Europe
57370 PHALSBourg

Dossier suivi par Aurélie GERMANOTTI
02 47 30 81 03 (ligne directe)
agermanotti@cc-autourdechenonceaux.fr
N/Réf : ABN/AG 2024-1864

Bléré,
Le 1^{er} août 2024

Objet :

ZA Sublaines - Bois Gaulpied sur la Commune de Bléré
Cession de parcelles - BATILOGISTIC

Monsieur,

Je me permets de reprendre votre attache concernant votre projet d'implantation sur la zone d'activités Sublaines Bois Gaulpied à Bléré.

Vos services nous ont fait part de votre souhait d'effectuer une demande d'aménagement de prescription au Cahier des Charges de Cession de Terrain pour la pente des bassins (*Point 8.3 - Eaux pluviales : "Dans le cas de bassins aériens (rétention et/ou infiltration), les ouvrages réalisés seront végétalisés et accessibles : talus avec une pente de 1 pour 6 au maximum, profondeur maximale de 4 mètres."*).

La formulation de votre demande est la suivante : *"Les bassins de rétention et d'infiltration sont végétalisés avec une profondeur maximale de 4 m. Les pentes des deux bassins sont de 2 pour 5 et non de 1 pour 6 comme l'exige le CCCT. Étant donné les volumes importants d'eaux pluviales et eaux de sinistre à gérer conformément à la réglementation ICPE en vigueur et les préconisations de la ZAC, la réalisation de pentes plus douce pour atteindre un ratio de 1 pour 6 nécessiterait d'augmenter l'emprise au sol des bassins. En compensation de la réalisation de pentes plus importantes nous proposons d'installer des échappatoires pour la petite faune seront installées dans les 2 bassins."*

Je vous confirme notre accord sur cette adaptation qui sera formalisée dans un avenant à la promesse de vente.

Le projet d'avenant à la promesse de vente intégrera également les points suivants :

- Le nouveau périmètre de l'emprise foncière destinée à être vendue (suite au détachement de l'emprise du transformateur) ;
- Modification des délais indiqués dans la promesse initiale : décalage d'un mois car l'accès au terrain pour les études a été possible à partir de novembre 2023 et non octobre 2023.

Nous avons informé notre Notaire, Maître Luc MODOT, que votre notaire prendra son attache pour la rédaction d'un avenant à la promesse de vente.

Je reste, ainsi que mes services, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception, Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente
Anne BAYON de NOYER

